



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique

N° 2022-03

Le Président

Assemblée Plénière du 17 février 2022

Élection du représentant du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique
au conseil d'administration de l'Office de l'eau

L'An deux mille vingt-deux et le jeudi 17 février à 9h30 s'est tenue à l'hôtel Batelière à Schoelcher, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Phlipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Philippe QUEMART, représentant le directeur de la DEAL,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,

- M. Fabien BARTHELAT, par visio, représentant le directeur général de l'OFB,
- M. Félix BOMPY, par visio, représentant la directrice de l'ONF Martinique,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Christian PALIN à M. RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN à Mme BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER à M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT à M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. le préfet à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL,
- Mme la directrice de la DAAF à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL.

Membres excusés :

- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESSUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Arlette VIRRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée.

Membres absents :

- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Assistaient :

M. Axel VILLARD-MAUREL – CACEM (par visio), Mme Danielle MARIE-LOUISE CAP Nord (par visio), Mme Arielle PRIAM – CTM (par visio), M. Loïc MANGEOT – ODE (par visio), Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE, M. Emmanuel COLLIN - ODE (par visio), M. Christophe GROS – DEAL, Mme Gwen LAUDIJOIS – DEAL (par visio), M. Jean-Michel POUTIER – DEAL, Mme Flavie FRANCIETTA – DEAL, M. Ludovic LOUIS - CAP Nord (par visio), M. TERENCE LEPEL – CTM (par visio), M. Sébastien GINTZ – prestataire de service.

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-50 à R.213-71 relatifs aux comités de bassin et offices de l'eau des départements d'outre-mer,

Considérant le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

Considérant le résultat des votes des membres votants présents,

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

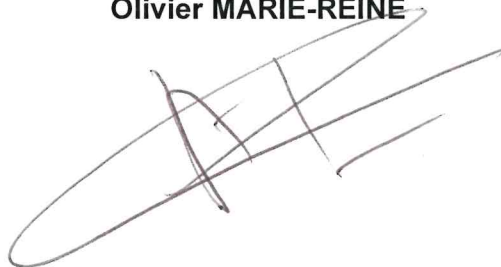
D É C I D E

Article 1 : Mme Yasmina ELISABETH, représentante des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées est désignée à l'unanimité des votants pour être membre du conseil d'administration de l'Office de l'eau de Martinique

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 17 février 2022.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name.